



BMICE

المصرف المغربي للإستثمار و التجارة الخارجية
Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur

Cahier des charges administratives et techniques

Appel à Consultation n°06/2021

**Maintenance des installations électriques du Datacenter de la
BMICE**

Partie 1

Cahier des charges administratives

Article 1 : objet

La Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE) a décidé de confier la maintenance des installations électriques de son Datacenter à un prestataire spécialisé afin de bénéficier de ses compétences et d'assurer un service professionnel au meilleur cout.

1.1 Services attendus

Les prestations demandées dans le cadre de cet appel à consultation sont les suivantes :

- **Pour les équipements et les logiciels existant dans la salle serveur.**

Le fournisseur doit assurer sur demande du client et par son personnel qualifié une maintenance préventive et curative des équipements et des logiciels. La maintenance couvre toutes les pièces de rechange, mises à jour des logiciels, la main d'œuvre et les déplacements.

Les interventions du fournisseur seront de deux types :

- Maintenance Préventive,
- Maintenance corrective et curative,

1.2 Identification des parties

Le contrat de maintenance des équipements et logiciels existants au niveau de la salle serveur de la BMICE seront gérés entre la BMICE à Tunis et le prestataire. Cette activité sera pilotée du coté BMICE par le responsable du département SI et le responsable des moyens généraux et du coté prestataire par un chef de projet nommé désigné.

1- Maintenance préventive

- Le Fournisseur s'engage à assurer une maintenance préventive sur site des équipements et logiciels en dehors des heures d'exploitation du réseau et à raison de quatre (04) fois par an. **Le planning de la maintenance préventive sera établi par le Fournisseur et envoyé au Client, pour approbation, deux semaines avant le début des travaux.** Les maintenances préventives devront s'effectuer à des échéances réparties sur l'année.
 - a. La maintenance préventive consiste à :
 - Dépoussiérer les équipements,
 - Tester le bon fonctionnement des équipements et des logiciels,
 - Auditer les équipements, les logiciels et tous les composants,
 - Résoudre les anomalies constatées (Changer les pièces usées ou défectueuses, installer les nouvelles versions de logiciels après accord du Client).
 - A la fin de chaque intervention, le Fournisseur devra présenter au Client **un rapport d'audit sur l'ensemble des équipements et logiciels** en indiquant les actions réalisées et les dispositions nécessaires à prendre pour son fonctionnement normal et sa sécurité.

- Installation des mises à jour mineurs et majeurs ainsi que les correctifs logiciels.

Pendant l'opération d'entretien, l'équipement doit être remis en marche ou remplacé provisoirement par son équivalent jusqu'à réparation.

2- Maintenance curative

La maintenance couvre toutes les pièces, les mises à jour des logiciels, main d'œuvre et déplacement.

- Lorsqu'un équipement ou logiciel se trouve indisponible par suite de fonctionnement défectueux d'un élément, organe, composant ou dispositif inclus dans cet équipement ou suite à bug ou erreur, le Client devra informer le Fournisseur par téléphone ou par autre moyen.
 - a. Le délai d'intervention, pour résolution du problème ou d'une panne qui peuvent survenir sur l'équipement ou/et le logiciel, est fixé à quatre (04) heures à compter de la notification écrite du client et ce pour tous les jours (du lundi à dimanche et jours fériés compris)
- Pour l'équipement en panne et qui nécessite une réparation en atelier, le fournisseur s'engage de le réparer ou de livrer un équipement équivalent et configuré et ce dans un délai ne dépassant pas quarante-huit (48) heures.
- En tout état de cause, les réparations sur site ou en atelier ne doivent pas arrêter le fonctionnement en réel de la salle serveur. De ce fait, le fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires en matière de pièces de rechange (disponibilité en atelier à Tunis), qualification de l'équipe intervenante, support direct du constructeur, ect.
- Toute intervention doit être signalée par **une fiche d'intervention** dûment approuvée par le service technique du Client concerné, et classée dans le dossier de suivi du matériel. Cependant et chaque fois qu'une panne répétitive anormale sera constatée sur une pièce ou un ensemble de pièces constituant l'équipement, le Fournisseur sera tenu de remplacer ces organes défectueux. Il est spécifié que tous les frais occasionnés au Fournisseur par l'application de cette maintenance, telles que pièces de rechange, main d'œuvre et déplacement seront à sa charge exclusive. Le Fournisseur garantit que ses services sont conformes aux règles de l'art.

Un registre de suivi de maintenance préventive et curative numéroté, conjointement signé par le Fournisseur et par le Client, en deux exemplaires originaux, doit être tenu par les deux parties.

Dans ce registre les deux parties doivent :

- Indiquer l'heure de début et de fin de l'intervention,
- N° de série de l'équipement,
- Noms de sites,
- Les intervenants et leurs qualités (les deux parties),
- Mentionner éventuellement, les anomalies constatées et les moyens mis en œuvre pour leurs levées,
- Actions et opérations effectuées

Article 2 : Durée

Le contrat sera conclu pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification. A l'échéance, la BMICE pourra décider de le reconduire d'année en année, étant entendu que la durée totale du marché ne pourra excéder trois ans. Les modalités régissant la durée seront précisées dans le contrat à signer avec le prestataire.

Article 3 : suivi

Le prestataire désignera un correspondant technique pour suivre l'ensemble des prestations effectuées pour la BMICE dans le cadre du contrat de service.

Chaque trimestre, **un compte rendu d'activité** sera fourni à la BMICE.

Un comité de suivi se tiendra une fois par trimestre avec ordre du jour :

1. Point sur les activités et actions du trimestre passé,
2. Préparation des activités et actions du trimestre à venir,
3. Etablissement d'un planning,
4. Examen de la qualité des prestations,
5. Présentation et validation de la facture trimestrielle,
6. Le compte rendu est à la charge du prestataire,

Article 4 : périmètre

La prestation attendue sera réalisée sur le périmètre existant et décrit dans la partie des clauses techniques (description de l'infrastructure existante).

Le périmètre initial est susceptible d'évoluer en fonction de la mise en œuvre de nouveaux projets/programmes ou de l'évolution de l'effectif. Le prestataire devra, dans le cadre de ce contrat, prendre en compte l'évolution de ce périmètre.

Article 5 : Mode de présentation des offres :

Il est demandé aux soumissionnaires de respecter les conditions suivantes :

- Chaque soumissionnaire doit présenter une seule offre de base
- Les offres doivent être établies sur les formulaires de la présente consultation et signées par les soumissionnaires en opposant leurs cachets humides. En cas de surcharge ou utilisation du correcteur (liquide ou autres), il est obligatoire de mettre le cachet à l'endroit touché.
- Toutes les pages de la présente consultation et les autres documents contractuels doivent être paraphés à chaque page, signés. Il est interdit de modifier le contenu de ce cahier des charges.
- Le soumissionnaire doit remettre une proposition technique conforme aux exigences des clauses techniques particulières demandées.
- Le soumissionnaire devra joindre les documents techniques nécessaires
- Le dossier de la soumission doit comprendre :
 - Les pièces administratives
 - L'offre technique
 - L'offre financière

A/ les pièces administratives :

Toute offre devra parvenir à la BMICE dûment signée et devra comprendre obligatoirement les pièces administratives mentionnées dans le tableau ci –dessous :

Référence pièce	Désignation	Authentification
A1	Le cahier des charges administratives et techniques	Dûment paraphé, signé et en opposant le cachet humide à la fin du document
A2	Fiche de renseignements généraux (annexe 1)	Dûment remplie, signée et en apposant le cachet humide à la fin du document
A3	Les CVs de l'équipe intervenante de la part du prestataire	dûment remplis,
A4	Liste des expériences similaires	Attestations dûment remplies, signées et en apposant le cachet humide à la fin du document

B/l'offre technique

Toute offre technique devra parvenir à la BMICE dûment signée et devra comprendre obligatoirement les pièces mentionnées dans les tableaux cités au niveau des clauses techniques.

C/ l'offre financière

Doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

- La soumission conformément au modèle annexé au présent cahier des charges (annexe2)
- Le bordereau des prix conformément au modèle annexé au présent cahier des charges (annexe 3)
- Les prix doivent être fermes et non révisables en hors droit de douane et TVA, ils doivent englober toutes les dépenses et frais engagés par le soumissionnaire

Article 6 : réception des offres

Les soumissionnaires doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin que les soumissions parviennent à la BMICE dans le délai imparti, étant précisé que la BMICE décline toute responsabilité concernant les plis parvenus hors délais.

Les plis contenant les soumissions doivent parvenir au bureau d'ordre de la BMICE par voie postale ou directement au bureau d'ordre contre un accusé de réception au plus tard le **06 Août à 12h30 heure de Tunis**, le cachet du bureau d'ordre de la BMICE faisant foi, à l'adresse suivante :

Adresse de la soumission : Immeuble Lilia, Rue de la Bourse, Les Berges du Lac II Tunis 1053

L'enveloppe extérieure ne doit porter, outre l'adresse de la BMICE, que la mention :

« Ne pas ouvrir – consultation n°06/2021 »

« Maintenance des installations électriques du Datacenter de la BMICE »

Article 7 : durée de validité des offres

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre de prix sera lié par son offre pendant 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis, pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables

Article 8 : rejet des offres

Les conditions suivantes constituent un motif de rejet d'office de l'offre :

- La non présentation du bordereau des prix
- Toute offre n'ayant pas été complétée par les pièces demandées par la BMICE dans un délai prescrit par celui-ci
- Toute offre ne comportant pas les formulaires de réponses techniques pour les articles soumis
- La présentation d'une ou plusieurs variantes autres que l'offre de base
- Les plis parvenus après la date et l'heure limites de réception des offres
- La Banque Maghrébine d'Investissement et de commerce extérieur (BMICE) se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme techniquement.

Article 9 : Méthodologie d'évaluation des offres

Le comité d'évaluation désigné par la BMICE procédera à l'évaluation des offres reçues au moyen de la méthode ci-après détaillée.

Une évaluation technique sera effectuée en premier lieu, ensuite, interviendra l'évaluation financière. Le classement des soumissionnaires se fait sur la base d'une combinaison de notes attribuées dans le cadre de l'évaluation technique (Nt) et de l'évaluation financière (Nf), ce selon les modalités ci - après :

1/ Evaluation Technique (100 points) (poids =60%)

Le comité d'évaluation désigné par la banque procédera à l'évaluation du dossier technique recevable au moyen des critères et du système de points spécifiés ci – dessous en rapport avec les informations demandées dans le présent cahier des charges. Afin d'être admises à l'évaluation technique, les offres doivent contenir toutes les informations requises plus haut. Elles seront ensuite soumises à une analyse technique sur la base des critères ci -après :

	Critères d'évaluation	Nbre de points
1	Qualité du programme de la maintenance	40
2	Proposition d'un processus dynamique de règlement des imprévus	25
3	Expérience pertinente en matière de maintenance des salles serveurs	10
4	Qualification technique de l'ensemble du personnel pour la gestion de la maintenance	15
5	Références client	10
	Total	100

2/ Evaluation Financière (100 points) (poids =40%)

Le dépouillement financier des offres se fera selon les étapes suivantes :

- Dans un premier lieu, la commission de dépouillement procède à la vérification des documents et à la classification dans l'ordre croissant de toutes les offres financières.

Le soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse (FM) obtiendra 100 points.

$NF \text{ (Note financière)} = 100 * F_m / F$

(F= montant de la proposition financière convertie dans la devise commune)

3/ classement final :

Les propositions finales seront en définitive classées en fonction du cumul de leurs notes techniques (Nt) et financières (Nf) multipliées par leurs poids respectifs (T= poids de la proposition technique, 60%), f= poids de la proposition financière, 40%, T+f=1) selon la formule ci-après :

$\text{Note finale (NG)} = N_t * T\% + N_f * f\%$

Le soumissionnaire qui aura obtenu la meilleure note cumulée sera classé premier et déclaré admissible pour l'attribution du marché.

Article 10 : pénalités de retard

Dans le cas où la prestation en question ne pourrait s'effectuer dans les délais contractuels du fait du soumissionnaire, celui-ci encourra une pénalité de 2/mille (deux pour mille) par jour de retard sans que le montant des pénalités ne puisse dépasser 5% du montant global du marché. Les montants de pénalités de retard seront déduits de plein droit du montant de la facture émise par le soumissionnaire.

Article 11 : paiement

La prestation fera l'objet d'un paiement sur présentation d'une facture trimestrielle, est effectué par virement bancaire ou postale au compte courant fourni par le titulaire de la commande sur production de :

- Une facture trimestrielle en deux exemplaires
- Un bon d'exécution des services faits
- Une copie du bon de commande de la BMICE, le cas échéant

Tunis le
(Signature et cachet du soumissionnaire)

Partie 2

Cahier des clauses techniques

1-1-Matériel Existant

Item	Article	N° de Série	Valeur
1	Onduleurs	RIELLO Multi – Sentry MST 15-S2	380 -400 -415 Vca triphase +N
2	Groupe électrogène	Grupel	Grupel 50 KVA
3	Armoires de climatisation	EMERSON	PX 015 DA+HCR33
4	Mono split	Toshiba	RAS-10N3AV2-E1/ RAS - B10N3kv2-E1
5	Contrôle Accès	ZKSOFTWARE	ZkFINGER f21
6	Contrôleur logique	ZK Access	IN-BIO 460IP
7	Vidéo Surveillance	FINECCTV	TCP HDV B800
8	Serveur d'enregistrement	FINECCTV	NAS E 2016
9	Armoires d'alertes	Aguilera	FM 200
10	Système de monitoring environnemental unifié	AVTECH Software, Room	Alert 32 W

1-2-Profil du prestataire

-Le prestataire doit avoir au minimum 5 ans d'expérience dans la maintenance des installations électriques des Datacenter avec des certifications reconnues.

ANNEXE 1

Fiche de renseignements généraux

Présentation de la société
Nom ou raison sociale :
Siège social :
N° D'affiliation à la CNSS
Téléphone :
Fax :
E-mail :
Matricule fiscale :
Registre de commerce :
RIB (20chiffres) :
Responsable à contacter :
GSM :

Fait à

Le : .../.../.....

Le soumissionnaire

(Nom, prénom et qualité du signataire, signature, date et cachet)

Annexe 2

MODELE D'ACTE DE SOUMISSION

(A remplir et à insérer obligatoirement dans l'offre financière)

Je soussigné (Représentant légal/Fonction ou qualité) agissant au nom et pour le compte de la société

..... faisant élection de domicile à

.....

...

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurantes ou mentionnées au dossier de consultation N° 06/2021 lancé par la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce pour "

Maintenance des installations électriques du DataCenter de la BMICE

", je me soumetts et m'engage à exécuter le marché conformément aux conditions du dossier de consultation et moyennant les coûts détaillés au bordereau des prix et établi comme suit :

Montant total H.T en dinars, en chiffres et en lettres :

.....

.....

Le règlement se fera par versement au compte ouvert au nom à la banque sous le N°

Les prix du marché sont fermes et non révisables.

Je m'engage, à maintenir valables les conditions de mon offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de la date limite fixée par la BMICE pour la remise des offres.

Je m'engage, en outre, à effectuer les modalités d'enregistrement aux quelles la présente soumission donne lieu, si elle est acceptée.

J'affirme sous peine de réalisation de plein droit du marché à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que la société ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales édictées, en Tunisie.

Fait à, le

Le soumissionnaire

Nom, Prénom et qualité du
signataire

Signature et Cachet

Annexe 3

Bordereau des prix

N°article	Désignation	Quantité	PU.HT	PT .HT